



KÈC HÖ

REVUE MUNICIPALE DE CANALA • N°17 • JANVIER 2013



LE MOT DE LA REDACTION

Avant de vous présenter cette 17^{ème} édition de votre revue Kéchö, toute l'équipe de la rédaction de votre bulletin municipal vous présente ses meilleures pensées pour 2013. Quelle vous apporte d'abord la santé et tout le reste viendra avec !! C'est aussi l'occasion de rappeler à chacun que des rendez-vous importants nous attendent tous surtout celui de 2014 sur l'avenir du Pays.

Cette responsabilité commune (comme le rappelait le 1^{er} adjoint sur la tombe d'Eloi à Nakéty le 12 janvier dernier) nous interpelle pour que nous soyons de vrais acteurs de notre identité et de la citoyenneté de notre Pays.

Kéchö souhaite que la première de ces responsabilités qui nous incombe soit le respect de l'autre, quel que soit sa couleur de peau ou son appartenance... C'est en effet par le respect que tout commence et que tout peut se réaliser...y compris nos rêves les plus fous...

Bonne lecture à tous car tout au long du sommaire de ce Kéchö 17, vous allez découvrir ce qui a fait nos tribus et notre commune par le passé et les projets pour l'Avenir à Canala.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Kécho n° 17 - Janvier 2013

Directeur de la publication : Gilbert Tuyenon, Maire de la commune de Canala
Rédaction : Aurélie Cornec

Ont collaboré à ce numéro : Louise Takamatsu, Philippe Fagot-Barraly et Patrice Moasadi

Crédit photos : Aurélie Cornec, Louise Takamatsu et Patrice Moasadi

Maquette, réalisation : B² infographie

Impression : Graphoprint

Mairie de Canala - 98813 Canala

kecho@mairie-canala.nc — www.mairie-canala.nc

Téléphone : 42.31.09 - Télécopie : 42.32.67

Le bulletin municipal de « kéchö » est tiré à 3 000 exemplaires et il est distribué gratuitement. Vous pouvez vous le procurer à la Mairie de Canala ou au GIE tourisme de la Province Nord au centre commercial « le Village » à Nouméa.

SOMMAIRE

Les infos municipales

Zoom sur le service animation3

Les projets en cours

Projet de pontons flottants à Nonhoué, Ouassé et Gélima ..4

Le réfectoire de Nakéty4

La commune en travaux

Bientôt le stockage des déchets aux normes5

La rénovation de l'Adduction d'Eau en Eau Potable en cours à Haut-Gélima5

Intempéries

Dépression Fréda, cultures et habitations endommagées.....
.....6-7

Echanges

Canala-Faa'a, un partenariat prometteur8-9

Ca s'est passé chez nous

Finale du festival Karembeu10

Inauguration du Centre de Secours et d'Incendie11

Stage de couture11

La fête du taro à Haouli12

La fête des écoles à la salle polyvalente13

La fête du patrimoine à Nonhoué.....14-15

Problèmes de société

Mâso mê tî - Les règles de vie dans la société Kanak

Les différentes règles dans la tradition Kanak.....16-17

Les interdits de nos jours18

Patrimoine

Statut tribal, Conseil des anciens, tribu de Méhoué.....19

Règlement intérieur des tribus de Méhoué, Nonhoué et

Boakaine20-21

Les gens d'ici

Raphaël Boichara, un planteur d'ignames22-23

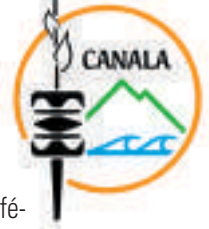
Notre histoire

La mission de Nakéty, implantation (1^{ère} partie).....24-26

“Kéchö”, (magnagna)

C'est le nom en Xârâcùù — la langue kanak de la région de Canala - La Foa - Thio - Bouloupari - Sarraméa - Kouaoua — d'une liane que tout agriculteur connaît bien. Elle grandit dans les champs et est rarement consommée aujourd'hui. Très solide, les anciens la tressaient pour fabriquer des cordes. On raconte aussi que nouée, elle servait de calendrier. Ces liens végétaux sont utilisés pour attacher les ignames ou pour entourer les feuilles de bananiers fermant le bougna. Nom choisi pour le bulletin municipal de la commune, « Kéchö » symbolisera les liens solides et durables qu'il veut créer entre les hommes et les femmes de la commune et du Pays.

ZOOM SUR LE SERVICE ANIMATION DE LA MAIRIE



Le service Animation organise de nombreuses manifestations autour de la culture, du sport, des loisirs et gère la médiathèque. Les 5 membres de l'équipe assurent différentes missions en fonction des grandes orientations politiques et des objectifs à atteindre.

RESPONSABLE SERVICE ANIMATION « POSTE A POURVOIR »

Sous l'autorité directe du Secrétaire Général de la mairie, l'agent assure la gestion et l'animation des secteurs culture, sports et loisirs.

Ses missions :

- planifier et coordonner l'utilisation des infrastructures culturelles et sportives de la commune ;
- préparer et assurer le suivi du budget de fonctionnement du service ;
- préparer et encadrer les conventions avec les clubs, associations et écoles.

Il s'agit par exemple pour l'agent de planifier et de coordonner l'organisation des fêtes communales, des jeux inter-tribus ou encore du festival Karembeu en novembre dernier.

A SAVOIR

Les précédents agents à ce poste, Marius Gaïcoïn et Milenka Kenon ont obtenu un DEUST « Animation et gestion des activités physiques et culturelles » à l'Université de Nouvelle-Calédonie. Lors de cette formation de 2 ans, ils ont effectué une partie de leur stage au sein de différents services d'animations dont celui de la mairie de Canala, puis ont été embauchés dès l'obtention de leur diplôme.



RESPONSABLE DE LA CULTURE

**Benjamin DIAIKE assisté
par Matéo OUJANOU**

Benjamin est en charge des manifestations culturelles. Ses missions :

- participer à l'élaboration de la politique culturelle et assurer son application ;
- superviser les relations culturelles internes et externes à la commune ;
- planifier et coordonner les équipements culturels comme la salle socio-culturelle ;
- coordonner le secteur tourisme, jeunesse et loisirs.

A titre d'exemple, Benjamin aide à la mise en place de l'office de tourisme, participe à l'organisation de la Fête de la Mandarine, des journées du Patrimoine, de la Fête du taro d'eau et de montagne, tout en veillant à valoriser l'artisanat local. Il travaille notamment avec les comités de fêtes de chaque tribu.

Matéo assiste Benjamin dans ses différentes missions culturelles. Il gère par ailleurs les activités parascolaires et les centres de vacances.



RESPONSABLE DE LA MEDIATHEQUE

Nadège DEMBO assistée par Isabelle OUJANOU

Le premier rôle de la médiathèque est de donner accès à la connaissance et sensibiliser l'ensemble de la population à la lecture. La médiathèque est ouverte à tous et permet de lire sur place, d'emprunter des livres, revues ou CD, d'obtenir de nombreuses informations, de surfer sur Internet ou encore d'envoyer des fax et effectuer des photocopies. Cette année, la

médiathèque a pour objectif la promotion de la lecture, un projet réalisé en partenariat avec les écoles primaires. Les missions de Nadège et d'Isabelle :

- gérer l'infrastructure ;
- mettre en place, mettre à disposition et mettre en valeur des collections ou des fonds documentaires ;

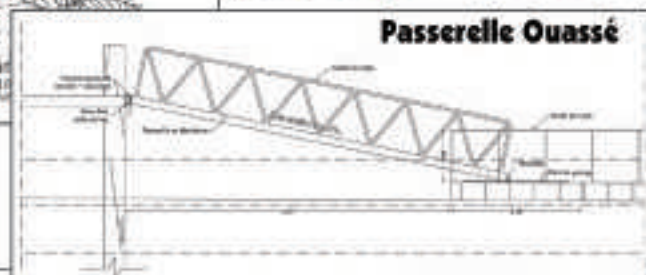
Le travail administratif est effectué lors de la fermeture de la médiathèque le matin, permettant ainsi à l'équipe d'être plus disponible pour accueillir le public.



Horaires d'ouverture de la médiathèque

mardi : 12h30-15h - mercredi : 12h30-17h
jeudi : 12h30-17h - vendredi : 12h30-16h
samedi : 9h-11h30 et 12h30-16h15

PROJET DE PONTONS FLOTTANTS À NONHOUÉ, OUASSÉ ET GÉLIMA



Ponton de Gélima

Passerelle Ouassé

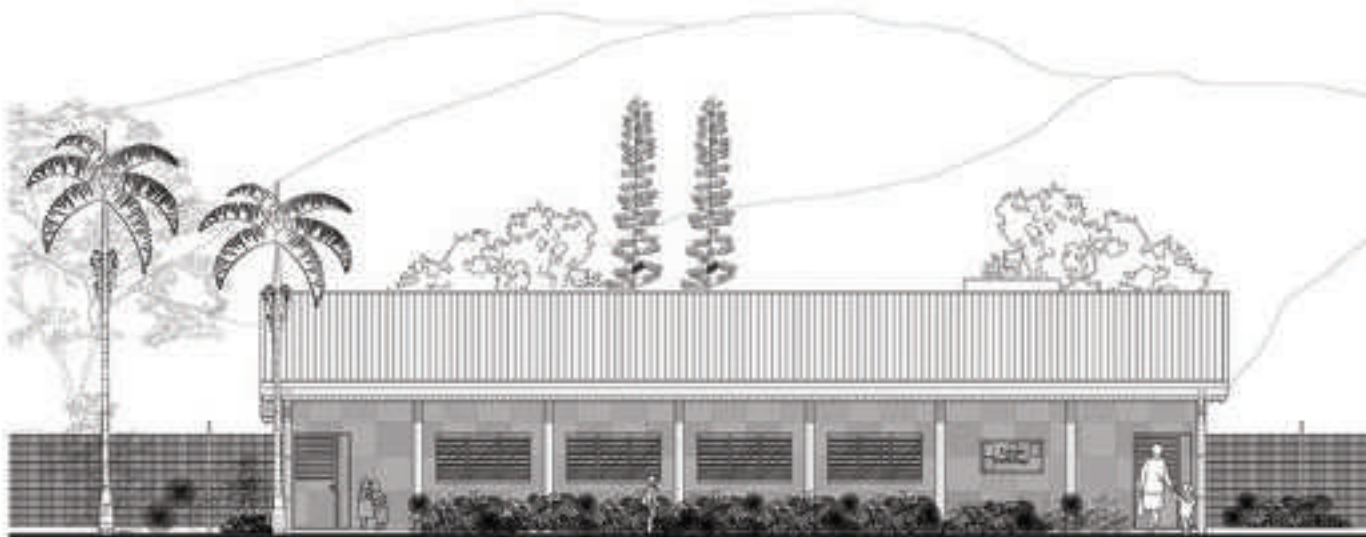
Ponton de Nonhoué

La mise en place d'un ponton flottant dans la baie de Ouassé, seule tribu de bord de mer de Canala avec Ghio, permettra de désenclaver les populations en donnant un accès à la mer sans se soucier de la contrainte des marées.

Long de plus de 170 mètres dont 70 de jetée en bois sur poteaux et 100 de pontons flottants cette installation inscrite au budget communal est en cours d'étude par le bureau Technique Construction. Elle sera complétée aussi par la mise en place de pontons flottants de plus petit gabarit sur Gélima et Nonhoué afin d'assurer de même leur meilleure ouverture sur la mer aussi bien pour les plaisanciers que pour les professionnels de la pêche.

VUE D'ENSEMBLE DU RÉFECTOIRE DE NAKÉTY

Les élèves de l'école publique de Nakéty vont pouvoir bénéficier prochainement d'un nouveau réfectoire en remplacement de l'ancien construit par l'APE. Le nouveau bâtiment aux normes comprendra 78 places assises pour les repas des enfants sur une superficie de 85 m². Un espace self service, un espace équipé pour la plonge, un vestiaire et une chambre froide complètent les installations. Une coursive d'entrée équipée de lavabos permettra aux enfants de se laver les mains avant le repas. Les enfants de la maternelle, trop petits pour utiliser le self service, seront servis directement à table. L'appel d'offre pour la construction de ce bâtiment est en cours, pour une livraison prévue au dernier trimestre 2013.





BIENTÔT LE STOCKAGE DES DÉCHETS AUX NORMES

Le chantier de création de l'ISD (Installation de stockage des déchets) de Canala est entré dans sa phase finale ces derniers mois. Après le creusement et le modelage de la première cellule de stockage, son étanchéification complète est actuellement en cours. Aucune fuite n'étant tolérée dans le sous-sol, chaque mm² doit être recouvert de membrane plastique appelée « Bentonite ». Cette membrane est soudée avec précision par des techniciens spécialisés de l'entreprise Socalet, sous le contrôle du bureau d'étude Géo-Impact. La prochaine phase qui débute dès le 1^{er} trimestre 2013 et qui comp-

rend la construction des bassins de lixiviation a été attribuée par appel d'offre à l'entreprise PFBT. Il s'agit pour cette dernière de réaliser une série de réservoirs interconnectés qui recevront les jus de stockage pour évaporation.

Cette phase doit être achevée courant août 2013, date à laquelle l'ISD recevra ses premières livraisons de déchets communaux. La réhabilitation du dépotoir actuel et des décharges sauvages pourra alors démarrer. La commune de Canala devra aussi prévoir l'équipement des ménages de bacs poubelles et initier le tri des déchets ménagers.

LA RÉNOVATION DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE EN COURS À HAUT-GÉLIMA



Les travaux de rénovation du réseau d'adduction d'eau du secteur de Haut Gélima sont en cours actuellement. Partie intégrante du schéma directeur de l'AEP inscrits aux contrats de développement signés avec l'Etat depuis 2001, ils consistent à la sécurisation de la ressource : captage, bassins de Mia, Kuinet, et Haut Gélima.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise Réseau Service de Houailou sous le contrôle maitrise d'œuvre du bureau Eau NC.

Ainsi le bouclage du réseau AEP de la tribu de Mia et celui de Haut Gélima jusqu'à la MFR auront été achevés conformément au programme communal. Les prochains travaux importants

pour 2013 concernent la rénovation du réseau d'eau du village de Méhoué et de Nonhoué.

DÉPRÉSSION FRÉDA : CULTURES P



En ce tout début d'année, Freda n'a pas épargné la commune de Canala. Retour sur les dégâts causés par la dépression tropicale.

Une cellule de crise a été mise en place au sein de la commune dès les premiers jours de la pré-alerte afin de faire face au premier phénomène cyclonique de l'année. Cette cellule a permis de vérifier l'efficacité des nouveaux services de la commune : le centre de secours et d'incendie et le service des gardes champêtres. L'ensemble de ce personnel était

réquisitionné durant quatre jours. Bienheureusement aucun décès n'est à déplorer sur la commune.

Les pluies diluviennes du 2 janvier ont causé de nombreux dégâts

Le réseau ENERCAL s'est interrompu dès le matin à cause d'une chute d'arbre sur le réseau. Suite à cet incident, le réseau de l'OPT s'est éteint progressivement. La montée rapide des eaux en divers points de la commune empêchait toute communication avec certaines tribus.

Évacuer les malades

Le dispensaire a également rencontré des difficultés, le mercredi étant le jour où sont effectuées les dialyses. Les pompiers et les gardes champêtres se sont chargés de rapatrier les malades au dispensaire avant de les évacuer sur Nouméa.

Parallèlement, la municipalité avait installé un groupe électrogène dans ses locaux, permettant à quelques habitants du village de s'y installer pour la nuit et faire face aux problèmes de santé.



LES INTEMPERIES



ET HABITATIONS ENDOMMAGÉES



C'est au matin du 3 janvier que les dégâts sont constatés : routes coupées, ponts et radiers submergés par les arbres et rochers, éboulements, ravinements et effondrements de chaussées, rupture des conduites AEP (adduction en eau potable), habitations endommagées, mobilier perdu, cultures et plantations sinistrées à près de 90% dans certaines zones...

Nakéty inondé

Le secteur de La Plaine à Nakéty a beaucoup souffert de la montée des eaux. En effet, la majorité des habitations ont subi des dégâts

très importants, également dus aux flux des marées. Il faudra beaucoup de temps pour panser les blessures, mais les travaux d'urgence sont déjà menés par les équipes municipales et les entreprises privées de la commune.

Des coulées de boues rouges dues aux décharges minières ou aux structures anti-pollution défectueuses ont pu être constatées. Les populations le savent, lorsque les boues des stériles miniers se déversent dans les lieux de plantations, aucune culture ne pourra réalisée avant plusieurs années et les cultures existantes ne reprendront pas.

L'aide communale

Un état des lieux précis des dégâts subis par les habitations et les cultures a été réalisé par le personnel communal et les adjoints au Maire. Sur la base de ce travail une aide à la personne sera proposée au vote du prochain Conseil municipal. L'octroi au final de ces aides sera soumis à la décision de chaque conseils des clans des tribus concernées.



CANALA ET FAA'A :

Les communes de Canala et de Faa'a (Polynésie Française) sont d'instaurateur, sur fond d'échanges et d'actions communes.



ÉCHANGES

Le 10 novembre dernier, Oscar Temarhu, Maire de Faa'a et Gilbert Tyuienon, Maire de Canala, ont signé la convention de partenariat entre les deux communes. Ce partenariat est le fruit de longues réflexions et d'intentions entre les gouvernants. Après des discussions entreprises entre les deux Maires dès 2007, Gaston Nedenon, premier maire adjoint et Patrice Moasadi, chargé de mission au cabinet du Maire, ont finalisé la procédure de partenariat en 2012 par la signature de cette convention. Les communes peuvent en effet, dans le cadre de leurs compétences, lier des relations d'amitiés avec d'autres communes, françaises ou étrangères. Dans le cas de relations d'amitiés avec des communes de pays étrangers, il s'agit d'un jumelage. Dans le cas de relations avec des communes de pays français, comme

c'est le cas avec Faa'a, il s'agit plutôt d'un partenariat d'échanges.

Une délégation de Canala sur place

Une délégation de Canala s'est rendue au Fenua du 7 novembre au 14 novembre dernier. Forte d'une vingtaine de personnes dont les danseurs de « jö më jiaa », du chanteur Chrys et deux artistes de Nakéty et Mérénémé : cette délégation était conduite par Gaston Nedenon et Raphaël Gélima, Grand chef de Gélima. Elle a découvert plusieurs services de

la ville de Faa'a et effectué des visites protocolaires auprès du Haut-commissariat, de la Chambre de commerce et d'industrie, de l'Assemblée de Polynésie, du Centre des métiers d'art, du Conservatoire de musique, sans oublier le marché de Papeete, où un petit déjeuner a été offert le dimanche par le Maire de Papeete. Les membres de la délégation ont ainsi pu identifier les secteurs et les activités au sein desquels vont pouvoir se tisser des liens d'amitiés et des échanges.



Un partenariat prometteur

evenues partenaires. Un partenariat pro-



Deux éléments viennent d'ores et déjà concrétiser ce partenariat. Dès la rentrée 2013, deux jeunes de Canala se rendront en effet en formation au Centre des métiers d'arts de la Polynésie française à Papeete.

Par ailleurs, l'opération « bébé lecture », initiée par Marie-Adèle Jorédié, s'est déroulée sur place en fin d'année dernière, finalisant ainsi un projet commun avec différentes associations de Faa'a. Tout comme à Canala, l'objectif est de donner goût à la lecture aux enfants.



Canala et Faa'a en bref...

Superficie de Faa'a :
34,2 Km² (3,3 % de Tahiti)
Nombre d'habitants : 29 687
Nombre de quartier : 237
Population scolaire : 5 758

Superficie de Canala :
439 Km²
Nombre d'habitants : 3 541
Nombre de tribus : 12
Population scolaire : 780

ÉCHANGES



Au programme de ce partenariat, la commune de Canala devrait accueillir à son tour une délégation de Faa'a à l'occasion de la fête de la mandarine et des fruits

FESTIVAL TOUS RÉUNIS AUTOUR DU FOOTBALL KAREMBEU

Les jeunes férus de football ont vécu un grand moment lors du dernier week-end de la Toussaint à l'occasion du festival Karembeu. Un bel esprit sportif et festif régnait en effet sur la commune et la petite équipe de Canala n'a pas démerité.

La mairie, en partenariat avec le Comité Provincial Sud dirigé par Jean-Paul Salvatore, a offert aux habitants de la commune un week-end mémorable. La rencontre sur le terrain de Gélima entre AS Wet, OMS Païta et les anciens de l'équipe USLG (Union Sportive Louis Gélima) a été un moment très apprécié.

En résumé : ils en ont encore dans les jambes ! Le deuxième match, féminin cette fois, a lui aussi attiré la foule des grands jours !

Présent lors du festival, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organisait une plantation d'arbres (opération « un arbre, un jour, une vie » dont Christian Karembeu est l'ambassadeur). Lors du déjeuner, un énorme gâteau de 2x3m, chef d'œuvre signé Réginald Decoiré, représentait un terrain de foot avec ses joueurs. Christian Karembeu a été très disponible avec les jeunes et n'a pas hésité à poser pour des photos et converser avec tous les participants.

Enfin, chaque équipe, dirigeants et coachs ont été récompensés d'un ballon, tee-shirt ou polo, et une coupe a bien entendu été remise aux équipes gagnantes.

Les jeunes vainqueurs en U12 de ce festival Karembeu ont été récompensés d'un voyage à Tahiti en juin 2013.

La commune de Canala compte poursuivre le soutien à cette initiative par le biais de l'association sportive Canala sports pour les prochaines éditions.



CA S'EST PASSE CHEZ NOUS

INAUGURATION DU CSI

Plus d'une centaine d'invités ont répondu présents le 23 novembre dernier pour l'inauguration de la toute nouvelle caserne des pompiers, autrement dénommée « Centre de Secours et d'Incendie (CSI) de Canala ».

Les nombreux représentants coutumiers de l'aire et du district ont pu accueillir avec l'équipe de pompiers et les représentants de la municipalité les habitants de Canala ainsi que des personnalités extérieures venues visiter cette installation moderne idéalement située à proximité de l'aérodrome en bordure de la route provinciale n°3.

Une douzaine de pompiers en 2013

Cet investissement de 120 millions CFP a été conçu par l'architecte Marcel Méléme du Cabinet MWM et réalisé par un groupement d'entreprises coordonné par l'entreprise Brunetto. Le chef de corps, les quatre premiers sapeurs pompiers volontaires du CSI et leurs collègues gardes champêtres ont levé les 3 drapeaux sous les applaudissements du public. L'équipe de pompiers s'étoffera dans le courant de l'année



afin de porter l'effectif à trois pompiers professionnels, appuyés par une dizaine de pompiers volontaires. 2013 sera également pour nos pompiers une année de poursuite des investissements en matériels de secours, en formation et communication, avec pour objectif une meilleure sécurité de tous.



LA COUTURE EN PARTAGE

Deux associations passionnées de couture se sont adressées à la mission de la femme de la province Nord afin de partager leurs connaissances et acquérir toutes les nouvelles techniques de création.

C'est ainsi que l'association Nawittoa, basée à Canala et appartenant à l'association des femmes de la province Nord, et le groupe de la Maison de l'artisanat de la commune se sont réunis autour d'Agnès Marchand. Cette dernière les a aiguillées et conseillées sur les techniques de la couture lors de trois séances de quatre jours chacune. Ces femmes passionnées de couture ont ainsi augmenté leurs connaissances dans le monde de la création, de la peinture et de la teinture. Elles pourront continuer à échanger et créer leurs propres modèles, dignes des grands couturiers du pays. Dans les rangs de Nawittoa, un jeune garçon s'intéresse à cette forme de création et est très attentif à cet apprentissage... un célèbre couturier est peut-être en devenir! L'association a par



ailleurs accueilli la mission de la femme de l'année dans la salle socio-culturelle Eloi Machoro.

Une occasion supplémentaire de mettre en avant des créations uniques et originales, comme a pu en témoigner le défilé de ces dames.

CA S'EST PASSE CHEZ NOUS

LA FÊTE DU TARO À HAULI

« Mokwèè » ou Taro de montagne

Le taro de montagne ou « mokwèè » en langue Xârâcùù de la région de Canala est une plante qui pousse très bien en lisière de forêt en des lieux soigneusement préparé. Autrefois il poussait presque à l'état sauvage en forêt ou aux abords des creeks et rivières. Ce sont surtout les populations des tribus de la chaîne qui sont amateurs de ce plant vivrier.

Dans les anciennes caféières les anciens les laissaient pousser sans réellement s'en occuper. Ils donnaient des grosses tubercules qui faisaient la joie des cochons domestiques.

Avec la prolifération des cochons sauvages, leur culture est devenue difficile. Les champs se situent près des habitations.

La tribu de Haouly, après l'organisation en 2009 des journées du patrimoine sur le thème « Kwé mē Ngāārū », « L'eau et le vivrier » a poursuivi par la suite chaque année à faire de ce tubercule son produit phare.

Après 2010 et 2011, cette année encore les habitants de Haouly ont souhaité, se regrouper et organiser deux jours de rencontre et de partage sur le thème du « mokwèè » ou taro de montagne.

Depuis l'adoption de cette thématique les habitants, bien que peu nombreux, mais volontaires mettent un point d'honneur à ce que chaque membre des familles ait son propre champ pour l'évènement. Les visiteurs peuvent admirer les jolies plantations au bord des rivières et en lisière de forêt.

Cette année la production était au rendez-vous, puisque les visiteurs ont pu repartir avec des paniers de provisions. Beaucoup de stands proposaient des produits du terroir, ignames, bananes, légumes feuilles, et même des anguilles et poissons.

Les producteurs ont en eu pour leur argent, surtout pour cette petite tribu dont les habitants vivent surtout de l'agriculture.

La fête du « mokwèè » est ainsi devenue un évènement incontournable de la commune de Canala. Le « mokwèè » est un produit qui peut se garder plu-

sieurs mois comme la pomme de terre ou l'igname sans perdre de sa saveur. Chacun a donc pu profiter pour s'approvisionner et se savourera longtemps des saveurs de ce petit tubercule. Les habitants de Haouly vous donnent

rendez-vous en 2013 pour une nouvelle édition de la fête du taro de montagne. En attendant vous pouvez toujours trouver du taro de montagne sur les nombreux petits marchés de bord de route sur la route de Canala.



CA S'EST PASSE CHEZ NOUS



LA FETE DES ECOLES A LA SALLE POLYVALENTE

Is étaient tous là cette année encore pour la traditionnelle fête des écoles : le 30 novembre les grands, les moyens, les petits des écoles primaires publiques et privées de la commune, ainsi que le collège public, se sont retrouvés à la salle polyvalente pour clôturer en spectacles et animations l'année scolaire 2012.

Sous la coordination de Genda Freminet, animatrice de la journée, ce sont les cycles 2 et 3 qui ont ouvert la manifestation par un défilé à travers le village. Les cycles 1 ont quand a eux pu suivre la représentation du spectacle « le petit sapin » présenté par la compagnie « Les Kidams », suivi des remises des récompenses pour les classes de maternelle.

Les danses des cycles 1 et 2 ont clôturé la matinée. Après un bon repas la compagnie les Kidams a ouvert à nouveau les prestations suivies des danses des cycles 3. Les cérémonies de récompenses ont clôturé la journée qui a été encore une fois un succès grâce à la participation des enfants et de toutes les équipes d'enseignants, converties pour l'occasion en metteurs en scène et chorégraphes.



ÇA S'EST PASSE CHEZ NOUS



LA FÊTE DU PATRIMOINE

Depuis 2001, Canala organise les journées du Patrimoine en relayant les actions de la province Nord. Cette année encore, l'eau était au cœur des célébrations. L'occasion pour chaque tribu de l'associer à une thématique de son terroir ou de son patrimoine culturel.

L'eau et les sources thermales de La Croûen, l'eau et la mer, l'eau et les sources ou encore l'eau et la forêt... autant de thèmes partagés par les populations des tribus. En 2011, la tribu de Kopelia à Nakéty organisait les journées du Patrimoine avec pour thématique « Kwé mē nuö ». En septembre 2012, la population de Nonhoué mettait à l'honneur « L'eau et l'igname », « Kwé mē Ku »

Patrimoine kanak et savoirs traditionnels

A travers ces journées organisées dans les tribus en partenariat avec la commune, les populations se réunissent autour des valeurs de leur propre patrimoine culturel. La culture traditionnelle est ainsi mise en lumière autour des thématiques choisies: les toponymes, contes et légendes ou encore les différents savoir faire.

L'eau et l'igname

Les populations de Nonhoué ont choisi pour thématique « Kwé mē Ku » : « L'eau et l'igname ». L'igname, symbole fort de l'échange lors des cérémonies culturelles, deuil et mariages, contribue à perpétuer la tradition kanak.

Une organisation sans faille

Durant plusieurs mois, la préparation de ces journées a été coordonnée par le service culturel de l'équipe animation de la mairie. La commune souhaitait également, à travers cet événement, donner une meilleure image de cette tribu et de Canala en général, en encourageant la restructuration des associations locales ainsi que du conseil de tribu. Le weekend s'est ainsi préparé en concertation avec le conseil de la tribu de Nonhoué et les associations de femmes et de jeunes. Par ailleurs, la mairie a financé la construction d'un bâtiment et de blocs sanitaires, bien utiles lors de futures journées de rencontre ou de manifestations sportives et culturelles. Des aménage-



ments ont également été réalisés autour du site afin de pouvoir accueillir convenablement les visiteurs.

Un week-end de partage

Comme chaque année, les journées du patrimoine ont débuté le vendredi par l'accueil des invités, la préparation des stands et le partage d'un repas convivial préparé par les habitants de la tribu. Beaucoup d'animation étaient proposées sur le site sportif de la tribu : décou-

verte des toponymes, danses, chants, visites de sites... L'académie des langues kanak (ALK) était venue présenter son programme et partager des instants d'histoires et de légendes. La tribu de Nonhoué, comme toutes les tribus de plaine, est réputée pour ses billons d'ignames aux longueurs conséquentes, toujours labourés par leur propriétaire.

« Cette histoire qui mentionne le long billon des clans Bwaxéa, dont une

À LA TRIBU DE NONHOUÉ



CA S'EST PASSE CHEZ NOUS

extrémité se trouve à la tribu de Méhoué et l'autre à la tribu de Nonhoué, d'une longueur avoisinant le kilomètre, dont les vestiges sont encore visibles de nos jours ».

Les habitants de Nonhoué avaient d'ailleurs préparé un billon pour une démonstration bien orchestrée. Dimanche matin, le culte s'est déroulé à « Xwānējuè », lieu où les populations de l'époque avaient accueilli l'é-

vangile. De nombreuses personnes sont déplacées pour l'évènement.

Autre moment fort du weekend: la découverte de photos anciennes en noir et blanc qui ont ranimé les souvenirs et fait revivre le temps d'un weekend la mémoire des amis et parents disparus. Beaucoup ont reconnu des visages familiers, les équipes de foot, les travaux, les événements... L'occasion pour beaucoup de se remémorer

des anecdotes, pour le plus grand bonheur des visiteurs ! Enfin, tout le monde s'est retrouvé le dimanche en fin de journée pour un pilou autour du mât. Le « tamwā¹ » est transmis à la tribu de Emma qui organisera à son tour les journées du Patrimoine en 2013, sur le thème « kwè mè u pu rè kwè », l'eau et les sources d'eaux.

¹Tamwā : coutume qui se transmet de main en main, pour perpétuer la tenue ou l'organisation d'un évènement.



MÂSÖ MÊ TÎ - LES RÈGLES DE VIE DANS LA TRADITION

Depuis toujours, chaque tribu est régie par des règles bien établies, acceptées par tous et faisant l'objet d'un règlement intérieur. A l'initiative de la Mairie de Canala, ces règles de vie sont remises en lumière et couchées sur papier. Par ailleurs, certaines règles ou « interdits » feront l'objet d'arrêtés municipaux. Chaque tribu décidera pour elle-même des règles nécessitant un arrêté municipal. Il s'agit d'adapter le savoir-être kanak à la modernité, avec l'intervention des gardes champêtres si nécessaire.

Les interdits et tabous sont les règles établies par le groupe auquel nous appartenons et qui permettent à chaque individu, homme ou femme, vivant dans un espace donné de s'y sentir en harmonie avec ses pairs. L'établissement de règles de conduite impose à chacun le respect d'autrui et de l'environnement dans lequel il évolue. Pouvons-nous imaginer un seul instant une société sans règle de conduite ? Selon les souvenirs de nos anciens, les jeunes de l'époque étaient respectueux de ces règles. Seule la Parole suffisait. A la vue d'un tabou ou de signes marquants un interdit, tout individu s'en tenait éloigné ou se défendait d'y toucher.

Dans la tradition kanak le terme « interdit » n'existe pas. Il se traduit plus par «...wita xwi rè doa, wita xwi rè wé doa... » « Il ne faut pas faire ceci... ou ne pas faire cela... »

Cependant dans une règle plus sociale nous pourrions le traduire par deux termes biens complémentaires l'un de l'autre « *Chavaa mê fa se* », que nous traduirions par « *faire attention à... et élever, faire grandir...* ». C'est en ces termes que les grandes personnes disent aux plus jeunes :

— « ...fais attention aux biens et aux paroles d'autrui, Respecte les. Lorsque tu désires quelque chose, demande... »

LES DIFFÉRENTES RÈGLES DANS LA TRADITION KANAK

Interdiction de toucher aux biens d'autrui, surtout dans les plantations, aux fruits mûrs sans y avoir été invité

Les fruits et autres biens agricoles sont les biens de celui qui les plante. C'est le fruit de son travail. La règle qui prévaut est la demande faite aux propriétaires des biens.

Que fais-tu de ton temps, sinon à travailler le terre et surtout planter des arbres fruitiers dont tu en savoureras les fruits ou les bienfaits.

Interdiction faites aux femmes de fouler les allées centrales

Les femmes ont toujours été interdites sur les allées centrales. Cette interdiction relève du secret des non-dits. Jusqu'à aujourd'hui cette question n'a pas encore été étudié ni débattue. Cependant les femmes foulent aujourd'hui les allées centrales de même qu'elles participent aux réunions dans les maisons communes, qui ont remplacé les cases de réunions traditionnelles (mwädö, mwâ dötèpe).

Interdiction de crier dans l'enceinte de la chefferie et dans l'espace de la tribu

Le fait de crier à tort fait penser que cette personne est en colère et qu'il souhaite se battre. En outre elle perturbe le bon vivre des personnes de la tribu. Le cri est perçu comme un appel à la guerre, ou le fait qu'une personne soit en train de se faire agresser ou se trouve en danger.



Interdiction aux mineurs filles et garçons de circuler à une heure tardive au sein de la tribu et sur la voie publique

Afin d'éviter une délinquance trop accrue il est préférable que les enfants mineurs, filles et garçons restent au domicile de leurs parents ou responsables après le tombée de la nuit. Il existe aujourd'hui beaucoup d'enfants issus de familles monoparentales au sein des tribus dû au fait de la liberté de circulation de jeunes gens. Les jeunes filles et garçons de moins de 18 ans ne doivent pas sortir du domicile familial au-delà de 20h00.





Interdiction de chasser dans l'enceinte de la tribu

L'enceinte de la tribu n'est pas un lieu de chasse. C'est un lieu de séjour paisible. Les personnes y vivent paisiblement sans être contraintes de s'abriter des tirs de fusils ou d'être dérangées par des parties de chasse de jour comme de nuit. Il en est de même pour les coups de fusils.

Interdiction de faire du bruit intempestivement dans la tribu après une certaine heure de la nuit

L'enceinte de la tribu est un lieu de vie calme et serein. Chaque personne de la tribu s'y sent libre et heureuse d'y vivre. Au temps jadis il était formellement interdit de faire du bruit intempestivement. Interdiction de s'introduire dans les fêtes d'autrui sans y avoir été invité.

Interdiction de mettre le feu et de provoquer des incendies sans raison apparentes

Les incendies sont devenus des fléaux. Aujourd'hui nous mettons le feu à la forêt pour notre plaisir sans prendre garde aux conséquences. Le feu détruit les plantations et assèche le sol. En outre il cause des dégâts considérables à la forêt et aux arbres. Mettre le feu sans mégarde ou volontairement aux broussailles doit être sévèrement puni. Nous le constatons aujourd'hui l'effet néfaste du feu, appauvrissement du sol, baisse du niveau d'eau dans les rivières, assèchement des creeks, disparition d'espèces végétales et animales endémiques.

Interdiction de traverser l'allée centrale de la chefferie comme les autres allées claniques

Les allées centrales sont dévolues aux rencontres claniques et familiales sur lesquelles sont organisées les différentes cérémonies coutumières. C'est une place publique. Il est donc interdit de les traverser en tout temps.

Interdiction de pêcher et chasser en des lieux appartenant à des groupes claniques précis sans autorisation

Les clans et familles ont depuis longtemps délimité des zones réservés à leur pratique de chasse et de pêche. Y pêcher ou chasser sans autorisation est un enfreint à la loi. Ces lieux de chasse et de pêche, ne seront ouverts qu'à l'occasion de grandes cérémonies coutumières. C'est également un moyen de préservation des gibiers.

Interdiction de faire siens des chemins dans les plantations ou aux alentours des habitations sans y avoir été invité

La notion de propriété privée n'existe pas dans la tradition kanak. Cependant il est des espaces où la notion de privé prévaut. Il s'agit ici des espaces d'habitation et des espaces dédiés aux plantations. Il est donc strictement interdit de traverser les lieux d'habitation ainsi que les plantations pour quelque raison que ce soit. Les chemins de traverses doivent se situer loin des ces espaces.



LES INTERDITS DE NOS JOURS

De nos jours certaines pratiques sont entrées dans la consommation courante ou dans les mœurs locales. Il serait donc intéressant que des mesures soient prises afin de mieux cerner les problématiques qui y sont liées.

Interdiction de laisser en divagation ses animaux (chiens, chats, cochons, poules, bétail) qui pourraient causer des dégâts aux biens d'autrui

Les animaux ont des propriétaires. Combien de conflits sont apparus suite aux dégâts causés par des animaux ? Très souvent des familles ou clans sont divisés ou allant même jusqu'à la rupture à cause des problèmes d'animaux.

Les propriétaires doivent s'en occuper, pour les enclos, la nourriture et autres besoins. Lorsque les animaux errent au milieu de la tribu des conflits de personnes surviennent. Les porcs, les chevaux et le bétail doivent avoir des enclos ou des attaches.

Interdiction de dégrader les biens publics, panneau de signalisation, éclairage public, maisons communes, écoles, cabines téléphoniques

Il existe au sein des tribus des biens publics comme les maisons communes, les églises, chapelles ou temples, des éclairages, des panneaux de signalisation, des cabines téléphoniques. Il est évident que ces différentes installations sont réalisées pour le bien des populations des tribus. Chaque membre de la tribu est concerné par leur utilisation.

Interdiction de rouler à vive allure au sein de la tribu et d'y pratiquer des dérapages

Beaucoup de jeunes conduisent souvent des véhicules au sein de la tribu ou sur la voie publique sans permis ou à des allures un peu trop vive. Au sein de la tribu la vitesse des véhicules ne doit excéder 50 km/h.

La voiture est considérée comme un outil de travail. Elle sert à nos besoins. Cependant très souvent elle est utilisée à mauvais escient par nos jeunes, ou par les personnes en état d'ébriété.

Interdiction de consommer du cannabis dans les espaces publics et lors des cérémonies coutumières

Au même titre que l'alcool, le cannabis est devenu un véritable fléau. Comment lutter efficacement ?

La première des priorités, interdire sa consommation dans les lieux publics et lors des cérémonies coutumières.

Souvent lors des rencontres coutumières les jeunes consomment du cannabis. La fumée et l'odeur incommode les personnes sensibles ou à santé fragile.

Interdiction de consommer de l'alcool dans les lieux publics

L'alcool est devenu un fléau social dont nous pouvons encore maîtriser les méfaits. Il n'appartient qu'à nous les hommes et femmes de mettre en place des directives pour que cette consommation puisse se modérer dans le temps.

Luttons d'abord contre la consommation de l'alcool dans les espaces publics.

Les espaces publics sont des lieux où chacun doit se sentir serein et en sécurité.

La consommation d'alcool et de cannabis doit y être strictement interdite. Les espaces publics au sein des tribus, sont les périmètres des maisons communes, les lieux dédiés au culte, aux pratiques sportives.

Des dérogations peuvent être délivrées sur demande écrites avec des motivations bien précises.



A titre d'exemple, Kèchö vous propose deux documents originaux concernant les tribus de Méhoué, Nonhoué et Boakaine. Il s'agit du statut tribal de la tribu de Méhoué et du règlement intérieur des tribus de Méhoué, Nonhoué et Boakaine. Ces 2 documents ont été adoptés par les anciens de ces trois tribus pour se donner des règles de vie à respecter par tous.

STATUT TRIBAL - TRIBU DE MÉHOUÉ

Titre - Premier Constitution

Article I : En Assemblée Générale, des habitants de la tribu de Méhoué, il est constitué une Organisation de caractère coutumier, Famil'al et social, reconnue par la loi, et régie par les dispositions des présents statuts.
Cette Organisation prend le nom de "Conseil des Anciens de la tribu de Méhoué" sa durée est illimitée.

Article II : Son siège Social est établi à la Maison Commune de Méhoué.

Titre - II - But

Article III : Le Conseil a pour but :

- 1 : D'organiser le développement et l'harmonie de la tribu
- 2 : D'inciter et d'aider les familles-membres de la tribu à donner une éducation morale et sociale à leurs enfants.
- 3 : De sauvegarder, les coutumes et Traditions de la tribu
- 4 : D'inciter et d'aider les jeunes au développement rural de la tribu
- 5 : De coordonner les Relations-entre la tribu et l'extérieur.

Titre III - Moyens - d'Actions

Article IV : Le conseil adopte la création des services suivants :

- 1 : Le Service Sanitaire : chargé de passer suivant un programme défini dans toutes les habitations de la tribu pour aider, inciter et conseiller les familles à développer l'Hygiène et la propreté dans leurs habitats.
- 2 : Le Service du développement Rural : chargé de passer suivant un programme défini dans chaque familles pour relever la superficie des surfaces cultivées, le nombre et la nature des plants cultivés, le nombre d'animaux domestiques et aussi d'inciter les Familles au Développement Rural.
- 3 : Le Service d'Ordre : chargé de maintenir l'ordre, d'assurer la sécurité des habitants à l'intérieur de la tribu, et de faire respecter le règlement intérieur.

Titre IV - Composition

Article V : Font partie du Conseil obligatoirement et de plein droit :

- 1 : Le chef qui est chargé de recevoir les Relations de l'extérieur et de les transmettre au Conseil
- 2 : Tous les Notables de la tribu qui sont les modérateurs du Conseil.
- 3 : Et un Bureau choisi par les Notables avec un président chargé de convoquer pour les Réunions.

Titre V

Administration

Article VI : Le Conseil est dirigé par le Président et son Bureau :
Il doit tenir obligatoirement trois Réunions Ordinaires par an, sur convocation de son Président

Tous ses membres participent aux délibérations. Le Bureau est Renuvelable par Décisions des Notables. Le chef a le pouvoir de la voix prépondérante lors des votes du Conseil.

Article VII : L'Assemblée Générale se réunit deux fois par an et extraordinairement sur convocation du Conseil.

Article VIII : Le Conseil adopte le règlement intérieur défini par lui-même, et approuvé par l'Assemblée générale.

Article IX : Ce présent statut peut être modifié sur proposition de l'Assemblée Générale à la majorité.

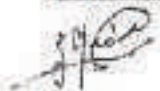
Article X : Sanction : Tout non respect du règlement intérieur est sanctionné sévèrement par le Conseil.

Article XI : L'Assemblée Générale : L'assemblée générale comprend tous les habitants de la tribu et le Conseil

Le chef



Le Président



Fait à Méhoué Le...21...JUIL... 1980

Par le Conseil des Anciens



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TRIBUS

SECURITE ET TRANQUILITE DES HABITANTS DE MEHOUÉ NONHOUE & HOAKAINE

LA SECURITE DES TRIBUS ET ASSURE PAR UN SERVICE D'ORDRE NOMME PAR LE CONSEIL

- 1 : Il est interdit de faire du bruit , du tapage à l'intérieur de la tribu et le long de la route 4 Bis du monument à TARADE et du monument vers la Vallée et Nigou après 10h du soir
- 2 : Toutes fêtes de familles au delà de 10h du soir doit être autorisé par le Conseil sous la responsabilité du chef de famille
- 3 : Il est interdit aux habitants de la tribu de consommer des boissons alcoolisées sur les routes et devant les magasins
- 4 : Il est interdit aux habitants de la tribu d'assister à une réunion commune en étant d'ivresse
- 5 : Il est interdit aux habitants de la tribu de vagabonder à l'intérieur de la tribu et dans les autres tribu
- 6 : Tout étranger résident à la tribu doit se soumettre aux règlements intérieurs de la tribu
- 7 : Tout étranger vivant en concubinage avec une fille de la tribu doit bâtir une maison pour la sécurité des enfants en cas de séparation du ménage
- 8 : En cas de vandalisme chez un non-mélanésien le conseil en accord avec la victime décide la sanction
Toute plainte n'intervient qu'après non respect de la convention
- 9 : Tout étranger non canaque est considéré comme de passage doit justifier de la durée de son séjour à la tribu
- 10 : Il est interdit de transformer les événements religieux et coutumier en beuverie alcoolisée
- 11 : Il est interdit d'importuner une famille en fête familiale
- 12 : Il est interdit aux femmes de la tribu de consommer des boissons alcoolisées pour s'ennivrer
- 13 : Il est interdit aux enfants de la tribu de participer aux fêtes nocturnes après 8h du soir ils doivent être accompagnés par leurs parents.
- 14 : Le chefferie doit être respecté par tout le monde même les familles proches après et parents du chef
- 15 : Les réunions ou assemblées général à la Maison Commune doivent être suivies par toute la communauté vieux et jeunes
- 16 : Tout jeune homme après son service militaire doit bâtir sa maison et vivre si possible indépendamment de ses parents
- 17 : Il est interdit de d'inscrire les noms sur les arbres maisons murs et neubles
- 18 : Tous les habitants de la tribu sont tenus de respecter les services mis en place par le Conseil à savoir Le Service de Contrôle la Service développement rural et le Service d'ordre.

Chapitre 1

ROLE DU CHEF

- 1 : Le chef est l'animateur de la vie et de l'organisation de la tribu
- 2 : Doit animer le Conseil des anciens
- 3 : Il doit soumettre toutes propositions venant de l'extérieur au conseil des anciens

- 4 : Ne doit pas prendre une décision
- 5 : Il doit être le porte parole
- 6 : Le chef doit user la voix
- 7 : Le chef doit être élu par

Chapitre 2

- 1 : Les Conseillers du chef
- 2 : Ils doivent agir avec
- 3 : Ils doivent régler tous les
- 4 : Doivent décider tous les
- 5 : Ils doivent agir à titre
- 6 : Son président doit assurer
- 7 : Il doit tenir trois assem
- 8 : Peut modifier le statut
- 9 : Son renouvellement est pr
- 10 : Etablir un règlement inté
- Le Conseil a Le plein Pou
- De se soumettre à ce prés
- 11 : L'absence d'un conseiller

Fait à
Par le

Le Chef

Le



TRIBUS DE MÉHOUÉ, NONHOUÉ ET BOAKAINE

décision sans consulter le Conseil des anciens
 rôle du conseil des anciens au conseil des chefs
 prépondérants en cas de litige pour les votes
 le peuple

ROLE DU CONSEIL DES ANCIENS

peuvent être le conseil suprême de la tribu
 mesures arbitraire
 les litiges et problèmes internes à la tribu
 règlements concernant la maison Commune et la tribu
 délibératif
 r la relation avec le Conseil de District

blées ordinaire par an.

ur proposition de l'A.G.

ie par les notables de la tribu

rieur

voir de punir sévèrement toutes les personnes
ent règlement Intérieur

à une réunion doit être sanctionnée.

à Méhoué Le...31...JUN... 1980

Conseil des Anciens

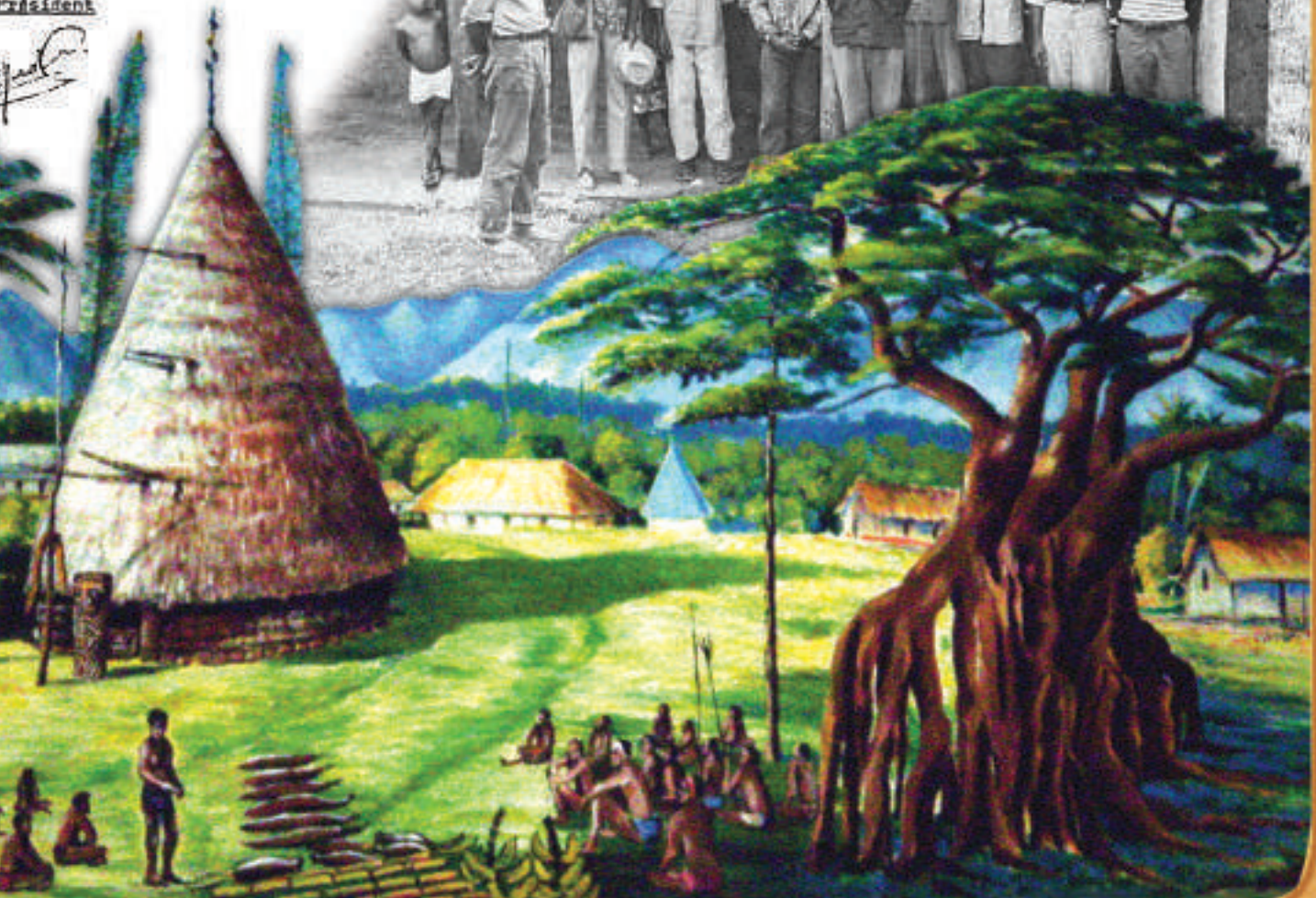
Président



La chorale de Nonhoué et Boakaine - Fête du patrimoine 2004



La demeure du grand Chef regent Gustave Kataoui du clan Bwathaa dans la tribu
 de Mewé : sert de maison de réunion aux notables de la tribu et abrite le téléphone public
 Extrait « Paysans Kanak en Pays Canala » - Jean-Pierre Doumenge



PATRIMOINE



RAPHAËL BOICHARA, un pl

Raphaël Boichara est, comme il aime le dire lui-même, un « double sang » né de mère kanak et de petite tribu de Kopélia à Nakéty, il vit au rythme des ignames.

Le travail de la terre en général et celui de l'igname en particulier le passionnent. L'igname, ce tubercule noble, identité des clans et objet d'échange cérémoniel permanent lors des cérémonies coutumières. Sa grand-mère lui a enseigné les noms des ignames et appris à les reconnaître. La couleur et la forme des feuilles, la couleur des tiges, la forme des tubercules et même leur goût n'ont aucun secret pour lui. Il a également appris le nom des ignames rattachées aux clans de Canala. Pour Raphaël, l'igname est sacrée. Elle est comme l'homme dans le clan et la chefferie avec une identité et une place bien précise sur le billon. Chaque planteur doit veiller au bon entretien du champ et à ne pas perdre les différentes variétés, surtout celle à laquelle s'identifie le clan. Il s'interdit d'ailleurs, comme devrait le faire tout kanak respectueux de la tradition, de vendre les ignames. Selon lui, leur vente représente en effet l'une des causes de la perte ou de la fuite de certaines variétés d'ignames.

LES SECRETS DE LA TRADITION DE L'IGNAME

« Dö ku », ou « ignames chefs », celles généralement cultivées sur la partie surélevée du billon, sont issues de deux variétés bien distinctes, une rouge et une blanche, « dö ku mîâ mê dö ku pwârâ ». Raphaël a jalousement gardé les nombreux secrets de la tradition de l'igname. Les formes d'interdits liés à l'igname, les techniques de labours, en plaine ou en coteaux, n'ont plus de sec-



ret pour lui. Comment faire pour que l'igname monte bien sur la rame ? Quelles fibres végétales utiliser pour l'attache

des ignames et pourquoi les utiliser ? Autant de questions auxquelles Raphaël a toujours une réponse !

Planteur d'ignames

père européen. Élevé par sa grand-mère dans la

L'igname

Le cycle de l'igname dure un an. Entre la plantation au mois de juin et la récolte en février-mars, les étapes de la pousse de l'igname rythment la vie sociale traditionnelle kanak.

Ce tubercule sacré est au centre des échanges rituels : il est offert à l'occasion des grandes cérémonies coutumières lors des naissances, mariages, décès, intronisation d'un chef de clan...

Son importance dans la société kanak provient non seulement de son caractère nutritionnel (l'igname est consommée toute l'année) mais aussi de son rapport avec les ancêtres. C'est à partir d'un fragment ou d'un tubercule entier – provenant de la récolte précédente et enfoui lors de la plantation – que naît l'igname nouvelle. Les générations actuelles perpétuent les gestes des anciens et considèrent l'igname comme un véritable don. Plus une variété est ancienne plus elle a d'importance : il existe une hiérarchie entre les « vraies ignames », qui sont à la base de tous les échanges, et les ignames ordinaires, consommées quotidiennement.



CULTIVER À L'ANCIENNE

Aujourd'hui, les nombreuses activités qui absorbent l'emploi du temps des Kanak (emploi salarié, scolarité, mouvement associatif, pratique religieuse), la culture de l'igname se mécanise de plus en plus et très souvent sur des parcelles en plaine. Raphaël lui, continue de labourer

son champ à l'ancienne, avec barre à mine et pelle. Cela requiert plus de temps mais il sait que les ignames pousseront mieux car la terre est bien préparée. Raphaël a par ailleurs toujours utilisé le système d'échange de plants d'ignames entre planteurs. C'est la tradition qui a en effet prévalu pour la sauvegarde des différentes variétés d'igna-

mes. L'échange est simple, celui qui souhaite s'acquérir d'une igname qu'il ne possède pas l'échange avec un planteur contre une autre igname de sa collection. Ainsi lorsqu'à l'avenir le manque se fera sentir, il saura où s'en procurer. Grâce à l'engagement de certains cultivateurs comme Raphaël, cette tradition se perpétue.



LES GENS D'ICI



La mission de Nakéty, impla

Un peu d'histoire

La Mission de Nakéty s'inscrit dans la poursuite du processus d'évangélisation que les Pères Maristes développent dès leur débarquement à Balade sur la plage de Mahamate en 1843 alors que la Nouvelle-Calédonie s'appelle encore Opao.

Cela signifie que l'infiltration religieuse précède l'infiltration coloniale de dix ans, durant lesquels Pères et Frères de la Société de Marie n'ont qu'un objectif : civiliser, convertir, éduquer. Car les rapports illustrant les grandes expéditions en terres océaniques piquent de plus en plus la curiosité des lecteurs occidentaux et excitent leur imaginaire.

Depuis 1835, la papauté qui de son côté se sait devancée par la présence de pasteurs protestants dans cette partie du monde a créé le « *Vicariat d'Océanie Occidentale* » et l'a confié à la Société de Marie qui n'a de cesse de découvrir enfin ces terres lointaines pour répandre sa bonne parole et freiner ainsi l'influence protestante des Anglo-Saxons.

Monseigneur Douarre, les Pères Rougeyron, Viard, les frères Taragnat et Marmoiton, pionniers en la matière, parviennent mais au prix de combien de tentatives avortées, à convertir une petite partie de la population tout en s'imprégnant de son mode de vie et de ses cultures.

De sorte que lorsque le drapeau français est planté en 1853 au même endroit à Balade par l'Amiral Febvrier-Despointes, la Mission déjà implantée



De gauche à droite : Taragnat, les frères Anliard, Bernin, Monseigneur Douarre, Vigouroux, Mallet et Forestier, un enfant et Reboul.
Photothèque ANC
Album Serge Kakou

têtes et de lances... La conversion n'est donc pas pour demain.

Et à cette hostilité se mêle bientôt celle des administrateurs coloniaux qui, les années passant et l'anticléricalisme montant, voient d'un très mauvais œil l'influence de la Mission dans la colonie, notamment à travers la puissance foncière qui devient la sienne sur laquelle elle développe une agriculture et un début de mécanisation florissants, et à travers l'enseignement qu'elle dispense auprès des populations locales.

Le combat entre la laïcité et la religion est d'ailleurs déclaré dès 1861 avec la nomination du Gouverneur Guillain qui ne pouvant tolérer la présence d'un état dans l'état, ne veut pas reconnaître les terres sur lesquelles la Mission est implantée et ouvre à son tour des écoles laïques pour les jeunes indigènes.

C'est dans ce contexte d'opposition que la Mission décide une nouvelle forme de pénétration à l'aide de « *réductions* », afin de ne perdre ni le contrôle de sa présence ni celui de ses ambitions. Elle entend se positionner et s'affirmer désormais là où les militaires ne sont pas encore installés. Après bien des visites de terrain en région Canala, elle jette son dévolu sur Nakéty, alors nommé Nékété mais aussi Nikéty et Nékéty.

depuis dix ans, a établi un contact solide et noué des liens étroits avec les tribus, qu'elle a renforcés en apprenant et en parlant quelques langues vernaculaires.

Pour autant tout n'est pas gagné pour elle, et les irréductibles sont légion. Surtout en région Kanala, où le Père Montrouzier a été nommé curé le 8 juin 1859. Autant dire que sa charge se résume à accompagner les familles catholiques de colons et les militaires. Pour preuve, lorsque Medjamboulou l'orateur de la tribu de Gélima, décède suite à une épidémie de dysenterie, il est accusé de sorcellerie et attaqué par plus de 500 guerriers armés de casse-

antation

Article de France Girard

Il était une fois

Un Père nommé Ameline. Appelé le 2 février 1866, « *jour de la purification* », à convertir la population de Nakéty, il s'installe auprès des habitants dans la tribu de Nendoto en bord de mer.

Le Père a le contact facile, les habitants l'accueillent chaleureusement. Tous entreprennent immédiatement la construction d'une petite chapelle en paille sur la colline de Nékhuï, non loin du Mont Nanké. Le Père rebaptise cette colline en lui donnant le nom de Saint-Victor. Mais il envisage déjà de bâtir une véritable église qui nécessite bien sûr un terrain que lui donnent les deux chefs de l'époque, Djémi et Dynon.

Il s'agit d'un hectare, non loin du village de Kua, en zone non inondable, car pour l'instant la chapelle se trouve dans les marais, là où poussent les dotos et les bouraos. En attendant que l'administration reconnaisse officiellement la passation de ce terrain, il érige



dès le mois de mai 1866, une « *maison ronde* » qui doit lui servir d'habitation, aidé en cela par les hommes de la tribu. Il l'a souhaitée à l'image de celle des habitants, conçue sur la même forme avec les mêmes matériaux, même s'il sait qu'elle sera périssable.

Sa demande de terrain est reconnue par le gouverneur Guillain le 18 juin et des soldats-ouvriers seront envoyés pour l'accompagner dans les futurs travaux. Mais le Père n'oublie pas sa mission première : baptiser. Ce mois de mai est un véritable exemple de conversion. Après les chefs Djémi et

Dynon qui demandent le baptême pour eux-mêmes et leurs enfants, Nacina et Dyna, puis Kigini le premier chef régent, qui parle de « *la nécessité de se faire chrétien* », ainsi que Kacanoué dit « *le gros barbu noir* » se convertissent aussi. Chaque nouveau baptisé reçoit une médaille mais le Père veille à ce que tous en soient dignes et la retire si besoin est.

D'ailleurs il est partout, à Kyo', à Burhéti où il se rend à pied et en pirogue, accompagné du fidèle Simon. Dans chacune des tribus il se construit une maison avec la participation, de tous. Il en profite aussi pour recenser les habitants, prend le temps d'écouter et de comprendre le maillage des clans entre Nakéty et Thio, appelés à l'époque « Pa-Mayos », composante essentielle de la population de Nakéty, mais il évoque aussi entre autres les Pa-Touras, Pa-Koumeux, Pa-Nameus, Pa-Ourinyens... »

En quelques mois seulement le Père Ameline est si bien intégré, si bien adopté, si bien considéré comme l'un des leurs, que les chefs le convient aux cérémonies les plus intimes, les plus spectaculaires aussi.

« *La cérémonie de la circoncision a eu lieu...* ». Il est temps d'assister maintenant à la danse « *anombuya...* » et d'être le témoin de tous les rites funéraires...

Le Père est tout à la fois bâtisseur, homme d'église, confesseur, cultivateur, infirmier, croque-mort, ensei-



Doto dans les marais

Et bouraos dans les marais



gnant. Mais les mois s'écoulent et son église n'est toujours pas construite. En janvier 1867, arrivent enfin Valan et Robert, deux ouvriers délégués par le Commandant militaire de Napoléonville² pour construire l'église. Ils dor-

ment à Nakéty dans des hamacs. Mais leur présence dérange tellement les habitants que les hommes rechignent à prendre part dans la construction de cet édifice. Le Père Ameline met toute sa persuasion pour les convaincre,

mais il a bien cerné que toute intrusion fausse désormais les rapports. Le voilà donc entre le marteau et l'enclume. De surcroît, tandis qu'il pensait que le Père Vigouroux, qualifié d'architecte-bâtitseur, allait lui proposer quelques plans et prodiguer quelques conseils, il constate que ses demandes restent vaines et est amené à tracer lui-même les esquisses sur lesquelles reposeront les fondations. Quelle responsabilité !

Déprimé, il écrit : « *Ce ne sera pas une belle église, certainement, mais elle suffira pour commencer* ». Cependant quand début 1868, soit deux ans plus tard, remplacé par le Père Moris il quitte la Mission de Nakéty et que l'église sort de terre, il sait qu'il a pleinement accompli son devoir car sans lui jamais un édifice de ce type n'aurait pu voir le jour et par-dessus tout jamais jusque-là un religieux n'avait tenté et qui plus est réussi l'expérience de la vie communautaire dans ces tribus.

A suivre

¹Aujourd'hui Ghio.

²Le poste militaire de Kanala a été crée en 1859 et le gouverneur lui a donné le nom de Napoléonville.

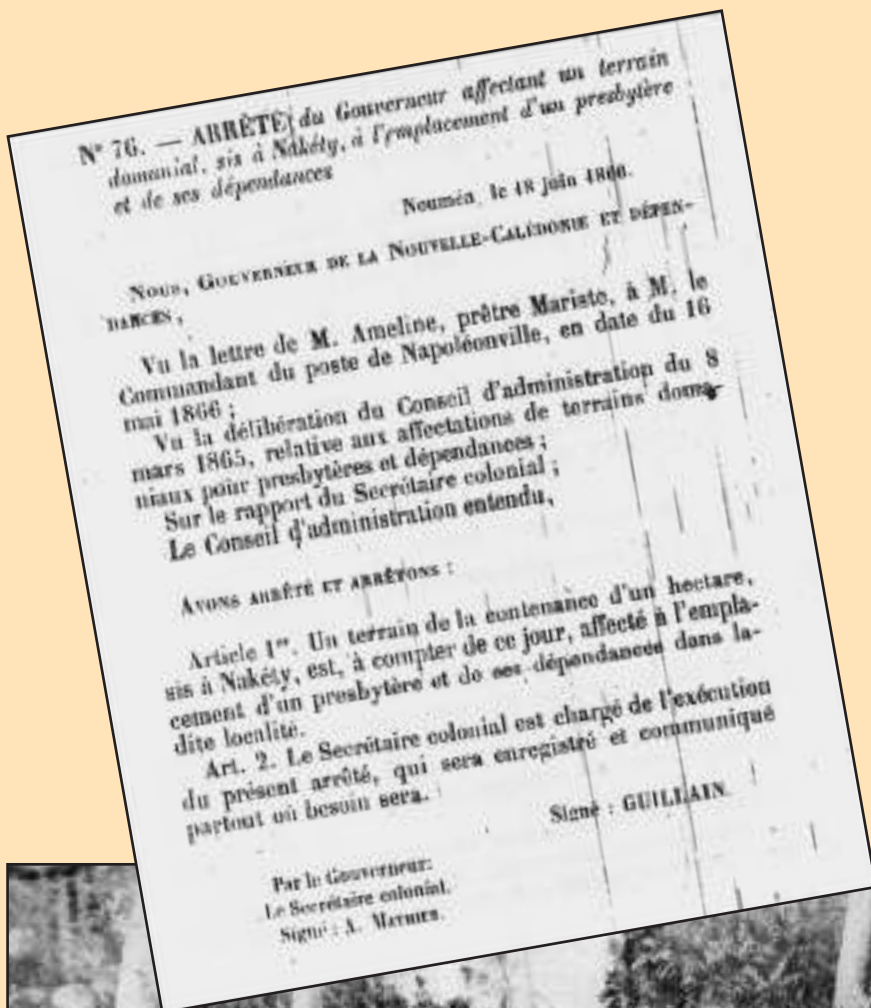


Photo ANC-1num3-89



MAIRIE DE CANALA

1 rue Marcel Nonnaro - 98813 CANALA

Tél : 42.31.09 Fax : 42.32.67

accueil@mairie-canala.nc - www.mairie-canala.nc




INFOS PRATIQUES

Horaires de la mairie

- Du lundi au jeudi : de 7h45 à 11h30 puis de 12h30 à 15h45 (le vendredi jusqu'à 14h30).

Accueil administrés

- Service Habitat - Mardi et Jeudi matin
- Etat-civil + Régie - Tous les matins
- passeports - Tous les matins sauf le vendredi
- Enseignement-Formation - Tous les matins
- Animation - Salle polyvalente, salle de musculation (42.54.74)
- La médiathèque - elle est ouverte le mardi de 12h30 à 15h, le mercredi et le jeudi de 12h à 17h, le vendredi de 12h30 à 16h 30, et le samedi de 9h à 11h, puis de 12h à 16h  de 6h à 22h
- Cyberbase - même horaires que la médiathèque
- MIJ - Lundi à Vendredi

Sécurité

- Police municipale - Gardes champêtres - 47.55.02
- Centre de secours et d'incendie - 47.55.02 ou le 18
- Gendarmerie - 42.87.75

Permanences mairies

- Permanences services techniques soir et WE - 78.42.65
- TEASOA (Habitat) - Tous les 1^{er} mardi de chaque mois
- Officier Public Coutumier - Lundi et Mardi - Tél : 42.85.97

Santé

- Dispensaire de Canala - Tél : 47.75.60 - consultations médecin et sage-femme. En cas d'urgence le WE - consulter le personnel de garde du dispensaire.
- Assistant social - Mr Gonzalez
- Dentistes - prendre rendez-vous au 47.75.60
- Visite du médecin en tribu - le mercredi matin.
- Infirmier libéral - Joseph SIMONE - Tél : 47.65.50
- Pour les visites des spécialistes des yeux ou des oreilles - renseignements au 47.75.60
- Kinésithérapeutes - sur rendez-vous au - 44.30.31-76.37.37
- Pharmacie d'Aoumou - ouverte de 8h30 à 12h et de 13h 30 à 16h30, sauf le vendredi après-midi - Tél : 42.30.50 Contact - Emilie Audet.

Ecoles

- Inscription dans les écoles munis d'une fiche d'état-civil
- Campagne bourses - Août à Septembre (retrait dossier dans les écoles ou en Mairie)
- Ecole publique primaire - Canala (42.31.24) et Nakéty (42.31.15)
- Ecole maternelle publique de Canala - (42.78.96)
- Ecole privée primaire - Centre scolaire catholique (42.30.44) et Alliance scolaire (42.31.50)
- Collèges - Etat (42.31.91) et Do Mwa (42.41.17)

Hébergement

- Accueil des plaisanciers à la tribu de Ouassé - Tél : 88.15.11 - 42.54.51
- Gîte Mereko à Kuiné - Tél : 42.31.18 - 42.30.23
- Camping de Haut Gélima - Tél : 42.31.79
- Association Terraventure - Tél : 42.31.42
- Aires de repos - long de la rivière Négropo (MERENEME), place publique du village, Cascade de Ciu (MIA), plage de Saint-Pol (NAKETY)

Commerces et agences

- Sur la RPN 3 de Gélima à Haouli et au Village - les vendredis de 7H00 à 12H00
- Maraîchage chez Ballande - achats de légumes sur place.
- Fruits et légumes à Wake Chaa - 42.82.52
- Chez Gaby (village) - 42.34.61
- Boissonnet Charles (village) -
- Station Faawiro (Mérénémé) - 42.55.39
- Quincaillerie Ukwa - 47.39.39.
- Quincaillerie Wakè Chaa - 42.82.52.
- OPT - 42.31.00 • BCI - 42.30.43

Restauration

- La table d'hôte Kaco service Mérénémé - Tél : 42.70.81
- La Rôtissoire Chez Aline - Tél : 83.63.15
- Pizzeria Nârâce - 80.93.15. ouvert tous les jours 9h00 à 13h30 sauf le mercredi face à la DAF, DDE-E

Ordures ménagères

- Les lundi et vendredi.

LES NUMÉROS UTILES



